

La Gazette

Bulletin communal d'informations, à parution irrégulière.

N° 4 - Janvier 1997

La Commune

Les Voeux du Maire

Une année qui passe : rien n'est plus banal, rien n'est plus automatique, rien n'est plus inévitable et pourtant même le plus blasé d'entre nous ne peut s'empêcher de voir dans cette arrivée d'un nouveau millésime, le germe d'un peu d'espoir, l'émergence d'une chance future, le début d'un nouvel optimisme.

Janvier avec son cortège de grisaille, de gel et de givre nous amène aussi des jours qui rallongent, annonçant un peu le Printemps. C'est le mois des attentes, c'est le mois des voeux donc aussi de l'espoir ...

Espoir d'une vie, d'un futur et d'un monde meilleurs. En un mot, ce que l'on souhaite individuellement aux amis peu après le Premier de l'an.

Bonne année à chacun d'entre vous, à ceux qui vous sont proches, à ceux qui vous sont chers !

Bonne année à nos enfants qui nous suivent et qui sont l'avenir de notre commune et de notre pays. Que 1997 soit pour eux une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de progression constante ...

Pour préparer au mieux cet avenir si précieux, notre commune aussi avancera en 1997. Par l'intermédiaire du Conseil municipal qui en a fait la demande, Ludes le Coquet vient de rejoindre la communauté de communes Vesle Montagne de Reims qui regroupe désormais 10 communes.

Cela permettra à votre village de se doter des moyens et des équipements nécessaires à son évolution et à son passage dans le vingt et unième siècle.

Enfin, mon dernier vœu sera plus général : c'est celui de la réussite pour la commune dont nous avons la charge, le Conseil municipal et moi-même. Les projets que nous développons, les efforts que nous déployons, tout cela doit porter ses fruits si nous nous unissons tous, sans pour autant renier nos différences et nos opinions.

Que 1997 vous apporte santé, bonheur, réussite, pour vous et les vôtres. Que les douze mois qui viennent apportent à chacun tout ce qu'il espère.

Edmond FORGET

Informations

**Une date à retenir :
le 4 Mai 1997**

Marché aux fleurs sur la place de la Mairie

La benne à "monstres" sera disponible sur le terrain communal, derrière chez Alain Brixon aux dates suivantes :

10 au 13 janvier 1997

11 au 16 avril 1997

11 au 16 juillet 1997

10 au 15 octobre 1997.

Réunion de Conseil du 6 juin 1996

Absent : Guy MONMARTHE, représenté.

Le Conseil Municipal vote le compte administratif 1995, qui présente la situation suivante :

	dépenses
Fonctionnement	2.744.101,53
Investissement	<u>1.335.281,93</u>
total	4.079.383,46

	recettes
Fonctionnement	3.688.970,80
Investissement	<u>1.339.639,35</u>
total	5.028.610,15

soit un excédent globale de clôture de 949.226,69F.

Le conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 1995 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal, qu'aux cours des travaux de restauration de l'église, certains travaux supplémentaires sont apparus indispensables et qu'il conviendrait de passer un avenant N°1 avec l'entreprise Léon NOEL pour un montant de 6343,56F portant le montant des travaux du marché à 530.681,61 F.

Le Conseil Municipal décide par 12 voix pour, 1 abstention, 2 bulletins nuls, d'attribuer la location

L
U
D
E
S
le
C
O
Q
U
E
T

du droit de chasse dans les bois communaux à l'Association de Chasse Ludes-Ville en Selve. Le bail est consenti pour une durée de 9 ans.

Le Maire expose à l'assemblée que l'article 1411 du code général des impôts permet aux conseils municipaux d'augmenter le taux d'abattement pour charges de famille et, ou, de créer des abattements facultatifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer comme suit le taux des abattements facultatifs applicables en matière de taxe d'habitation à partir de 1997 : abattement général à la base (applicable aux résidences principales), 15 % de la valeur locative moyenne.

Des enfants ayant commis des dégradations sur la toiture de l'église, et ceux-ci ayant reconnu les faits, les frais en résultant sont pris en charge par les parents.

M. Denis QUATRESOLS fait lecture du projet du nouveau règlement du cimetière.

Le Conseil Municipal souhaite une information sur le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims. Il souhaite également prendre contact avec le Président de la Communauté de Commune de Vesle-Montagne de Reims.

M. FAYOLA fait un exposé des modalités d'accueil des enfants de 2 ans et du primaire.

M. BRIXON propose d'acheter en association avec l'A.S.A., une balayeuse ainsi qu'un bac de ramassage avec balai latéral à adapter sur le tracteur communal pour le nettoyage des caniveaux. Le Conseil se prononce favorable à cet achat.

M. BRICOUT demande la désignation de 2 contrôleurs aux comptes pour la gestion de la salle des fêtes. Messieurs FAYOLA et CANARD se proposent pour cette fonction.

Réunion de Conseil du 18 juillet 1996

Absents : Catherine BERECHÉ, Florence BRIMONT, Colette MENU, Michel QUENARDEL.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de deux délégués au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de la Région Urbaine de Reims (S.I.E.P), sont élus : Pierre BRICOUT et Guillaume CANARD.

Le Conseil décide l'achat d'un téléphone-fax-répondeur dont la valeur unitaire est de 3283F, ainsi que de deux panneaux d'affichage dont la valeur unitaire est de 2399F et 3427F.

Le Maire rappelle le projet d'agrandissement de la halte-garderie. Le montant du projet est estimé à 421.900 F H.T. plus honoraires de 37.000 F H.T. soit au total 553.433.40 F TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil adopte le projet de travaux. Au cours des travaux de restauration de l'église, des travaux supplémentaires sont apparus nécessaires, après piochage des enduits au niveau du bandeau intermédiaire du transept nord. Il convient par conséquent de passer un avenant N°2 pour un montant de 18.790,08 F portant le montant du marché à 549.471,69 F TTC.

Monsieur le Maire fait part au Conseil du déroulement des travaux de restauration de l'église, et pour que toute la partie nord de celle-ci présente une unité de restauration, il est envisagé une nouvelle tranche de travaux sur la chapelle nord et retour ouest, pour une estimation de 113.103 F TTC. Il est donc

nécessaire d'engager une nouvelle consultation. Après délibération, le Conseil adopte ce projet.

Le Conseil renouvelle sa demande de limitation de tonnage sur la partie CD33 Ludes-Ville en Selve, auprès du Conseil Général de la Marne, demande déjà exprimée par délibération du 2 novembre 1995 et restée sans réponse.

Le Conseil Municipal décide d'engager une procédure de constatation d'abandon des concessions dans le cimetière. Une liste de ces concessions sera dressée et affichée en mairie et au cimetière. Des procès-verbaux seront établis et également affichés. Après un délai de 3 ans, de nouveaux procès-verbaux seront établis.

Monsieur DOUADI, Président de la Communauté de Communes Vesle-Montagne de Reims, invité par le Conseil Municipal, informe celui-ci sur le fonctionnement de cette structure.

Réunion de Conseil du 18 septembre 1996

Absente : Catherine BERECHÉ, représentée.

Suite aux informations reçues des responsables du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims et à la présentation du projet de Charte révisé, le Conseil, après en avoir délibéré par 11 bulletins oui, 3 non et 1 blanc, approuve les documents et décide d'adhérer au Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc Naturel de la Montagne de Reims.

Le Conseil vote le budget supplémentaire 1996 qui s'équilibre en recettes et dépenses :

en fonctionnement à	1.111.069 F
en investissement à	855.326 F

Le Maire rappelle au Conseil que les enfants de 2 ans n'étant plus acceptés dans l'immédiat à l'école maternelle de Mailly (pour raison d'effectif), la commune de Ludes a organisé une garderie de ces enfants en collaboration avec l'Association Premiers Pas (halte garderie). Le Conseil décide, par conséquent, de rembourser à l'Association Premiers Pas, les frais engagés pour les salaires des auxiliaires de puériculture employées

Le Conseil municipal prend connaissance du rapport annuel 1995 sur le prix et la qualité du service de la distribution publique d'eau potable, présentée par le SIVOM de Verzy.

Suite à un courrier des riverains de l'ancienne route du Craon de Ludes, inquiets pour leurs enfants de la vitesse excessive des automobilistes, il est convenu d'installer un système plus efficace que des panneaux de signalisation, déjà en place.

Réunion de Conseil du 15 novembre 1996

Absents : Catherine BERECHÉ, représentée, Florence BRIMONT, représentée, Fernand FAYOLA, représenté.

Suite à la précédente réunion de Conseil, concernant le choix d'un système plus efficace pour limiter la vitesse excessive des automobiles sur l'ancienne route du Craon de Ludes, le Conseil décide d'installer une barrière

automatique à ouverture retardée.

Suite à la demande de l'Ecole primaire et de la classe d'accueil, le Conseil municipal décide de faire installer deux lignes téléphoniques distinctes pour ces deux classes.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'un club des aînés vient de se créer. Il a pour nom : "Les Verts Dorés".

Renouvellement des membres du Conseil municipal siégeant à l'Association Culturelle et Sportive de Ludes. Sont désignés : Guy Georgeton, Fernand Fayola, Régis Quatresols.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Comité des Fêtes a trouvé un nouveau Président après la démission de Monsieur Lhermitte. Denis Quatresols se propose comme représentant du Conseil après du Comité.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les avenants et le deuxième marché, relatifs aux travaux de restauration de l'Eglise. En conséquence, le montant des honoraires de Mr Goguel (architecte) est porté de 50.299,65 à 58.713,34 F.

Le Conseil Municipal décide de verser au Lycée Agricole de Ste Maure (Aube) une subvention de 1500 F pour mener une action humanitaire au Mali (achat d'une pompe), en collaboration avec les communes du SIVOM de VERZY.

Le Maire rappelle que le tarif d'occupation des terrains communaux est révisable tous les 3 ans et invite le Conseil à fixer les tarifs applicables aux recouvrements de 96-97-98. Le Conseil municipal décide de revaloriser les prix d'occupation de ces terrains d'environ 5%.

Le Conseil municipal décide des tarifs suivants pour la garderie des enfants en dehors des horaires scolaires, à partir du 1er décembre 1996 et annule la délibération 96/37 du 18-9-96.

Garderie du matin et du soir :

Forfait journalier de 5,00 F.

Mercredi et vacances scolaires

La 1/2 journée (matin ou après-midi) 30,00 F

La journée complète 50,00 F

Les communes de Ludes et Mailly ayant constitué un Regroupement Pédagogique Intercommunal dispersé, le Conseil municipal décide de passer des conventions entre les deux communes concernant :

- l'école maternelle,
- l'école primaire,
- la garderie des enfants de 2 ans.

Après en avoir débattu, chacun des membres ayant pu s'exprimer librement, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion de la commune de Ludes à la Communauté de Communes VESLE MONTAGNE DE REIMS, et soumet la question au vote à bulletin secret : pour 11, contre 4. Le Conseil se prononce en faveur de l'adhésion de la Commune de Ludes à la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims.

Communauté de Communes **Vesle Montagne de Reims**

Tout a commencé par un district créé en décembre 1991, entre les communes de Beaumont sur Vesle, Billy le Grand, Mailly Champagne, Les Petites Loges, Sillery, Vaudemanges, Verzenay, Verzy.

Adhésion de la commune de Trépail en septembre 1994. Transformation du district en Communauté de Communes en décembre 1994.

Les compétences de la Communauté de Communes :

Elle exerce de plein droit, au lieu et place des communes membres, pour la conduite d'action d'intérêt communautaire les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace

La Communauté pourra être délégataire du droit de préemption urbain, et pourra initier des procédures de DUP et de ZAC qui lui seraient confiées par les communes.

- Actions de développement économique

1- développement du tourisme : exemples, le relais nautique de Sillery et le projet d'aménagement du phare de Verzenay.

2- développement économique : la communauté de communes pourra à la demande des communes adhérentes procéder à l'aménagement de zones artisanales ou d'activités.

- Environnement

1- création et gestion de centres de dépôt volontaire de déchets. La déchetterie de Sillery est réservée aux habitants de la Communauté de Communes. Vous pouvez y déposer gratuitement tous vos déchets à l'exception des ordures ménagères : huiles, piles batteries usagées, gravats, ferraille, monstres, déchets verts, papiers, cartons, verres. Ouverture le Lundi matin, le Mercredi après-midi et le Samedi toute la journée. (voir la plaquette couleurs).

2- assainissement des eaux usées et eaux pluviales d'origine urbaine. Etude d'un schéma d'assainissement communautaire.

- Le service du logement

- Le service de l'incendie

- L'éclairage public

- Les animations culturelles

- La contribution d'aide sociale au département

- Enseignement secondaire du 1er degré

- Transport scolaire primaire et secondaire.

État Civil

Naissance :

25.06.96 Arnaud TOCUT
14.07.96 Emmanuelle ARNOULT
24.12.96 Gauthier MONMARTHE

Mariage :

27.07.96 Jean Philippe VERRIERE et Virginie ARNOULD
03.08.96 Christian SAINTAGNE et Laurence FORGET

Décès :

03.09.96 Henri BOUCHOTTE
03.09.96 Bernard JUPIN
08.10.96 Léon VADÉ
19.11.96 Hélène COQUILLARD épouse BRIXON

Comité de jumelage

Programme pour 1997

- Lundi 6 janvier :
20h30 Assemblée Générale à la salle des fêtes.
- Samedi 8 et Dimanche 9 février :
Carnaval à Sörngenloch. Le car partira le vendredi 7 février à 17h30, retour le dimanche vers 22h.
- du 8 au 11 mai :
Randonnée cycliste Ludes-Sörngenloch, déjà 4 participants.
- du 24 au 31 juillet :
Accueil pour une semaine des enfants avec

hébergement et repas dans les familles.

- Dimanche 19 octobre : rencontre à mi-chemin (le lieu n'est pas encore défini)
- Dimanche 16 novembre : Loto
- les 6 et 7 juin 1998 : réception annuelle à Ludes.

Donneurs de sang

Amicale des donneurs de sang bénévoles
et des secouristes de la Montagne de Reims
et ses environs

Créée en 1974, sur l'initiative de Monsieur Eugène Mercier, elle regroupe actuellement les villages de Trépail, Villers Marmery, Verzy (qui en est le siège social), Verzenay, Mailly Champagne, Ludes, Chigny les Roses, Rilly la Montagne, Serriers, Beaumont sur Vesle, Prunay, Beine Nauroy, Nogent l'Abbesse et Sillery. Affiliée à la Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles, reconnue d'utilité publique, basée sur le BENEVOLAT, l'ANONYMAT et le NON PROFIT, elle a pour but de promouvoir le DON du SANG et pour ce faire, sensibiliser le public sur les besoins de nos hôpitaux en sang humain, et de lui faire prendre conscience de la nécessité vitale d'offrir un peu de son sang.

Le bureau se compose de :

Président : Michel Migeotte de Beine Nauroy
Vices-Présidents : Lucien Doria de Verzenay et Marie France Manier de Chigny les Roses.
Secrétaire : Jean Claude Givry de Beaumont.
Vice-secrétaire : Emile Vidal de Vaudemanges.
Trésorier : Claude Normand de Ludes.

Dans chaque village composant notre Amicale, nous trouvons un délégué qui se tient à la disposition et à l'écoute des personnes qui désirent, soit offrir leur sang, soit obtenir quelques renseignements sur le don ou bien qui veulent adhérer à notre Amicale.

Pour ceci il suffit de se faire connaître et de régler la cotisation annuelle qui est actuellement de 50 Frs par personne et de 60 Frs pour un couple.

Nos délégués sur Ludes sont :

- Pierrette Quenardel, 16 rue de Mailly, Tél. 03.26.61.12.13
 - Claude Normand, 10 rue des Vignes, Tél. 03.26.61.10.19
- N'hésitez pas à les contacter.

En offrant votre sang, vous pouvez sauver une vie, un être cher qui peut être un membre de votre famille, un ami, un collègue de travail.

Sauvez des vies en offrant votre sang, et, si vous disposez d'un peu de temps libre, venez nous rejoindre.

Michel Migeotte, Président de l'Amicale.

Chorale "La Luyate"

Début Septembre, les trente-quatre choristes ont entamé leur cinquième année d'existence.

Jean Louis BEAUDOIN dirige les répétitions, qui ont lieu cette année le jeudi soir, et les nouveaux arrivants ont pu apprécier l'ambiance faite de sérieux et de bonne humeur à la fois. Une brève interruption au moment des vendanges et les choristes ont commencé à préparer leurs divers rendez-vous : le sept septembre, ils ont interprété chants traditionnels et chants de Noël devant les anciens de la Résidence Colbert à Montchenot.

Le 3 Mai, ils se joindront à une dizaine d'autres chorales pour donner un concert au profit de l'association humanitaire "Burkina, je t'aide".

Début Juin, rencontre avec "L'Aigle d'Or" de Mourmelon. Fin Juin, ce sera le traditionnel concert de fin d'année avec, comme invitée, la chorale amie de Guyencourt.

Notons enfin que l'assemblée générale annuelle a constaté la parfaite santé de la chorale et qu'elle a reconduit le bureau, présidé par Sylvie PHILIPPE.

Un appel est à nouveau lancé à tous ceux et toutes celles qui, même sans savoir lire la musique, ont tout simplement envie de chanter.

Plaisir, convivialité et bonne humeur leur sont garantis : rendez-vous donc à la salle des fêtes, le jeudi soit à 20h30.

Cartes, certificats, attestations ... où se les procurer ?

- Attestation d'autorisation de sortie du territoire :

- à la Mairie avec le livret de famille et les cartes d'identité du représentant légal et de l'enfant. Gratuit.

- Carte nationale d'identité :

- à la Mairie avec : 2 photos d'identité récentes et identiques à fond clair, livret de famille à jour ou extrait d'acte de naissance, 1 justificatif de domicile, autorisation du représentant légal pour le mineur, timbre fiscal de 150F (tarif 1996).

- Carte d'électeur :

- à la Mairie. Demande d'inscription sur les listes électorales à remplir sur place. Gratuit.

- Certificat de non imposition :

- à la perception. Gratuit.

- Fiche familiale d'état civil :

- à la Mairie avec le livret de famille. Gratuit.

- Fiche individuelle d'état civil :

- à la Mairie avec le livret de famille. La carte d'identité est nécessaire dans le cas où la fiche d'état civil est utilisée comme fiche de nationalité française.

- Passeport (durée de validité 5 ans) :

- à la Mairie avec : carte nationale d'identité non périmée, extrait d'acte de naissance ou livret de famille, 2 photos d'identité récentes et identiques, 2 justificatifs du domicile, imprimé de demande à remplir sur place, autorisation du représentant légal pour le mineur. Timbre fiscal de 350F (tarif 1996)

- Validation du permis de chasser :

- à la Mairie avec le permis de chasse, l'attestation d'assurance, le ou les timbres de la fédération de chasse.

- Permis de construire, déclaration de travaux :

- Liasse à retirer à la Mairie et à déposer complétée accompagnée des pièces indiquées sur la notice.

- Déclaration de perte pour carte d'identité, passeport et permis de conduire :

- à la Mairie.

- Déclaration de vol pour carte d'identité, permis de conduire, passeport, autorisation de sortie du territoire :

- à la Gendarmerie.

- Demande de recensement pour le service national :

- à la Mairie du domicile avec livret de famille ou fiche familiale d'état civil, carte d'identité.

